

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 5
Votants : 41
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Compte administratif 2023 - Budget annexe SPANC.

Le Président Max TOURVIELHE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Serge REYNIER, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2023 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes	38 147,55 €
Dépenses	49 302,14 €
Déficit d'exploitation de l'exercice	11 154,59 €

Section d'investissement :

Recettes	381,08 €
Dépenses	159,00 €
Excédent d'investissement de l'exercice	222,08 €

Restes à réaliser :

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €

Résultats définitifs

Excédent d'exploitation reporté	4 740,16 €
Déficit d'exploitation de l'exercice	- 11 154,59 €
Déficit de clôture d'exploitation 2023	- 6 414,43 €

Excédent d'investissement reporté	14 791,82 €
Excédent d'investissement de l'exercice	222,08 €
Excédent de clôture d'investissement 2023	15 013,90 €

- De dire que le résultat déficitaire de clôture de la section d'exploitation de 6 414,43 € sera reporté au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en dépense de fonctionnement 2024 ;
- De dire que le résultat excédentaire de clôture de la section d'investissement de 15 013,90 € sera reporté au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » en recette d'investissement 2024.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 avril 2024.
Le Président de séance, Serge REYNIER

